

MUNICIPALITÉ DE LACOLLE
MRC DU HAUT-RICHELIEU
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lacolle tenue le 30 janvier 2018 à 19h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 1, rue de l'Église Sud à Lacolle.

Sont présents le maire et les conseillers :

M. Jacques Lemaistre-Caron, maire;
M. Patrice Deneault, conseiller n° 1;
M. Martin Émond, conseiller n° 2;
Mme Suzanne Lacroix, conseillère n° 3;
M. Guy Lamirande, conseiller n° 4;
Mme Angie Gendron, conseillère n° 5;
Mme Nicole Paquette, conseillère n° 6;

Sont également présentes :

Marielle Fabre, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim;
Amélie Latendresse, consultante.

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h00, M. Jacques Lemaistre-Caron, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

Monsieur le maire explique sommairement les objectifs de ce conseil menant à l'élaboration du budget pour l'exercice financier 2018. Il présente Madame Amélie Latendresse, laquelle fut mandatée par ce conseil pour la préparation et l'élaboration de ce budget.

Madame Amélie Latendresse en expliquera les grandes lignes tout au long de cette séance.

2018-01-053

NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Suzanne Lacroix, appuyé par le conseiller Patrice Deneault, et résolu unanimement de nommer Madame Marielle Fabre, secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE

2018-01-054

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Guy Lamirande, appuyé par la conseillère Nicole Paquette, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

2018-01-055

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018

Considérant que conformément au premier paragraphe de l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit adopter un budget pour l'exercice financier 2018;

Considérant que conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*, les délibérations et la période de questions lors de cette session, portent exclusivement sur le budget;

Il est proposé par le conseiller Martin Émond, appuyé par la conseillère Suzanne Lacroix, et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le budget pour l'exercice financier 2018 tel que déposé. Celui-ci indique :

REVENUS	2018
TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES	1 686 830 \$
SURETE DU QUEBEC	248 578 \$
TAXES SPÉCIALES SERVICE DETTE	56 953 \$
TAXES RÉSERVE FIN.-VOIRIE	189 438 \$
TAXES DE SECTEUR	223 010 \$
COMPENSATION ENTRETIEN COURS D'EAU	17 576 \$
COMPENSATION AQUEDUC	268 630 \$
COMPENSATION ÉGOUTS	106 550 \$
COMPENSATION MATIÈRES RÉSIDUELLES	242 151 \$
COMPENSATION TENANT LIEUX DE TAXES	39 495 \$
AUTRES REVENUS	359 352 \$
REVENUS DE TRANSFERTS	1 341 357 \$
APPROPRIATION SURPLUS - VOIRIE	78 000 \$
FINANCEMENT	383 320 \$
TOTAL REVENUS BUDGÉTÉS	5 241 241 \$

DÉPENSES	2018
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	827 150 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	579 263 \$
TRANSPORT	615 951 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	610 703 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	27 080 \$
URBANISME ET MISE EN VALEUR	157 184 \$
LOISIRS ET CULTURE	195 873 \$
FRAIS DE FINANCEMENT ET REMB. DETTE	494 073 \$
IMMOBILISATION	1 733 964 \$
TOTAL DÉPENSES BUDGÉTÉS	5 241 241 \$

ADOPTÉE

2018-01-056

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2018-2019-2020

Attendu que l'article 956 du Code Municipale prévoit, entre autres, que le conseil doit préparer et adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

PROGRAMME TRIENNAL IMMOBILISATION 2018-2019-2020

PROJET	2018	2019	2020	FINANCEMENT
ENTRETIEN BÂTIMENT CLR	125 000 \$			BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET SUBVENTION
JEUX D'EAU			175 000 \$	BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET SUBVENTION
ÉCLAIRAGE PISTE CYCLABLE			10 000 \$	BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET SUBVENTION
ÉCLAIRAGE PUBLIC		40 000 \$	40 000 \$	BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET SUBVENTION
MOBILIER DE PARC		20 000 \$		FONDS VERT
PLAN D'AMÉNAGEMENT LOISIRS		20 000 \$		BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET SUBVENTION
PARC CANIN			20 000 \$	BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET SUBVENTION
SERVICE DES INCENDIES	20 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	BUDGET DE FONCTIONNEMENT
BORNES SÈCHES	30 000 \$			BUDGET DE FONCTIONNEMENT
AMÉLIORATIONS DES CHEMINS	100 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	SUBVENTION - FONDS DES CARRIÈRES
PARC INDUSTRIEL			500 000 \$	SUBVENTION
RÉFECTION INFRASTRUCTURE ROUTE 223			500 000 \$	SUBVENTION - RÉGLEMENT D'EMPRUNT
Eaux usées		50 000 \$	50 000 \$	SUBVENTION - QUOTE PART CANTON - BUDGET FONCTIONNEMENT
HÔTEL DE VILLE	20 000 \$	20 000 \$		BUDGET FONCTIONNEMENT
STATIONNEMENT CLR			150 000 \$	BUDGET FONCTIONNEMENT - RÉGLEMENT D'EMPRUNT
ÉQUIPEMENTS EAU POTABLE	9 000 \$			BUDGET DE FONCTIONNEMENT

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nicole Paquette, appuyé par le conseiller Patrice Deneault, et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- D'adopter le Programme triennal des immobilisations pour l'année 2018, 2019 et 2020;
- De distribuer un document explicatif du programme à chacune des adresses du territoire de Lacolle, comme le permet l'article 957 du *Code municipal du Québec*.
- D'autoriser la dépense et le paiement de la publication ci-dessus, les fonds provenant du budget municipal 2018.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Amélie Latendresse répond à la majorité des questions des citoyens, lesquelles portent sur les sujets suivants :

- Motivation des projets présentés au Programme triennal d'immobilisations (Parc canin, jeux d'eau, etc.)
- Projets pour personnes âgées
- Centre Léodore Ryan – infrastructures – nature des travaux
- Nature des revenus - « Autres revenus : 359 352\$) »
- Travaux d'infrastructures (aqueduc et égout) – Projet rue Beaulieu
- Nature des dépenses – « administration »
- Présentation du sommaire du budget moins détaillée que les années précédentes
- Façon de fixer les taux de taxation
- Raison pour laquelle l'année précédente, le secteur agricole a subi une importante augmentation de taxes municipales
- Disparité entre les revenus et dépenses du budget de l'exercice financier 2017 versus celui du budget de l'exercice financier 2018
- Disparité entre les projets présentés au Programme triennal d'immobilisations de l'année précédente versus celui de cette année, plusieurs items non répétés
- Nature de la réserve financière pour fins de voirie
- Répartition de la facture de la Sûreté du Québec payable à la porte et non au taux d'évaluation des propriétés.

2018-01-057

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h00, sur la proposition du conseiller Guy Lamirande, appuyé par le conseiller Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité de lever la séance

ADOPTÉE

ADOPTÉ CE 13 FÉVRIER 2018

Jacques Lemaistre-Caron, maire

Marielle Fabre
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim